

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 AOUT 2010

Etaient présents : Gaëtan de GUILLEBON, Maire, Bernard MAZIERE, Anne-Marie FLORIMOND, Dominique CAIGNAULT, Michel GRISY, Maire-adjoints, Serge BLIN, Françoise CAIGNAULT, Isabelle DARDARE, Jacques DUPUIS, Frédéric FONDIN, conseillers municipaux

Pouvoirs : 0

Absents non représentés : Djamal ALI BELHADJ, Julien BLANCHARD, Jean-Charles CAMPISCIANO, Jean MARIOTTE

Secrétaire de séance : Isabelle DARDARE

En préambule, Monsieur de GUILLEBON, Maire, donne la parole à Mesdames HAWKINS et DIEU-ROMASTIN, respectivement pour l'association des Amis de la Louisiane et le Comité des Fêtes.

A 21H05, le quorum étant atteint, Monsieur de GUILLEBON, Maire, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent du 18 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Tarifs périscolaires 2010-2011

Après en avoir délibéré, à la majorité (un contre, Frédéric FONDIN, une abstention, Michel GRISY), le Conseil Municipal, DECIDE d'appliquer les règles suivantes :

- Pour la cantine et la garderie de l'école maternelle de Saint-Aubin : application du taux d'augmentation de 1,7% en correspondance avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation
- Pour le temps du midi à l'école primaire de Villiers le Bâcle : application du même taux d'augmentation que celui appliqué aux familles de Villiers le Bâcle
- Pour la garderie/étude de Villiers le Bâcle : application du même taux d'augmentation que celui appliqué aux familles de Villiers le Bâcle sauf pour les pénalités de retard sur lesquelles il est appliqué le même tarif que celui appliqué aux familles de Villiers le Bâcle
- Pour le centre de loisirs de Villiers le Bâcle : participation des familles s'élevant à 40% du coût facturé à la commune par la municipalité de Villiers le Bâcle, sauf pour les pénalités de retard et d'absence sur lesquelles il est appliqué le même tarif que celui appliqué aux familles de Villiers le Bâcle
- pour le centre de loisir du Belvédère : participation des familles s'élevant à 40% du coût facturé à la commune,

FIXE les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2010-2011 :

Maternelle Saint-Aubin	2010-2011
Cantine ticket repas	3,28 €
Professeur des écoles	3,28 €
Ticket repas extérieur	5,26 €
Garderie	2,79 €

Ecole Primaire de Villiers-le-Bâcle	2010-2011
Temps du midi; repas	3,28 €
<u>Garderie du matin</u>	
Tarif occasionnel (de 7h20 à 8h20)	5,00 €
Abonnement annuel garderie du matin, montant mensuel sur 10 mois (de 7h20 à 8h20)	28,00 €
<u>Garderie/ étude</u>	
Abonnement annuel garderie/étude, montant mensuel sur 10 mois (de 16h30 à 18h30 avec le goûter)	43,28 €
Tarif journalier garderie/étude occasionnelle (de 16h30 à 18h30 avec le goûter)	4,95 €
Pénalité de retard (après 18h30)	12,00 €

Centre de loisirs Villiers-Le-Bâcle	2010-2011
Journée occasionnelle	22,72 €
1/2 journée avec repas	13,79 €
Abonnement annuel mercredi (montant mensuel sur 10 mois)	65,43 €

Abonnement pendant les vacances au centre de loisirs semaine de vacances 5 jours	90,88 €
Pénalité de retard (après 18h30)	12,00 €
Bivouac (repas du soir, nuit, petit déjeuner)	5,78 €

Centre de loisirs Belvédère	2010-2011
Journée	18,60 €
Supplément journée camp	10,80 €
Bivouac	3,20 €

DIT que le quotient familial est appliqué sur tous les tarifs ci-dessus mentionnés, excepté pour les absences non justifiées et les pénalités, **DIT** que ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} septembre 2010.

Remboursement de la part quotient familial sur les prestations périscolaires par le CCAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE de solliciter le CCAS pour le remboursement de la part quotient familial sur la facturation des prestations périscolaires, **DIT** que la recette sera affectée au compte 7476 du budget communal.

Remboursement de la carte Imagin'R aux lycéens

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE de rembourser la totalité des frais engagés pour la carte Imagin'R aux familles saint-aubinoises pour les lycéens fréquentant le lycée Camille Claudel, **DIT** que la pratique de ce remboursement prend effet à partir du 1^{er} septembre 2010.

Actualisation du tarif transport scolaire appliqué aux enfants extérieurs à saint-Aubin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser les lycéens extérieurs à Saint Aubin à emprunter le circuit scolaire mis en place par la commune vers le lycée Camille Claudel de Palaiseau, **DECIDE** d'autoriser les collégiens extérieurs à Saint Aubin à emprunter le circuit scolaire mis en place par la commune vers le collège Juliette Adam de Gif sur Yvette, **FIXE** la participation des familles à 154,00 € euros pour l'année scolaire 2010-2011, **DIT** que les recettes afférentes seront affectées au compte 758 (produits divers de gestion courante).

Subvention au théâtre du lycée Camille Claudel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 700,00 € à l'atelier théâtre du lycée Camille Claudel, **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65748 (subventions aux associations).

Subvention ASVLB

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE d'attribuer une subvention de 2 565,50 € à l'association ASVLB. **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65748 (subventions aux associations).

Subvention Comité des fêtes pour fête de la musique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000,00 € au Comité des Fêtes pour couvrir les frais liés à l'organisation de la fête de la musique, **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65748 (subventions aux associations).

Demande de subvention auprès de la CAPS pour la manifestation Jazz à la ferme

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de solliciter une subvention de 3000,00 € à la CAPS pour la manifestation Jazz à la Ferme du samedi 25 septembre 2010 à la ferme de la Commanderie, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAPS pour l'organisation de la manifestation Jazz à la Ferme, **DIT** que la recette sera affectée au compte 7475 du budget de l'année.

Règlement intérieur utilisation de la salle municipale de la Colombe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le règlement intérieur de la salle de la Colombe, **DIT** que ce règlement devra être visé par les associations et organismes utilisant l'équipement.

Convention d'occupation temporaire du domaine public avec ARTIFICIEL TECHNOLOGIES

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention, F. CAIGNAULT), le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société ARTIFICIEL TECHNOLOGIES pour la période du 15 septembre au 15 décembre 2010, **FIXE** la redevance perçue pour la période du 15 septembre au 15 décembre 2010 à un euro symbolique, **DIT** que le remboursement des charges afférentes sera affecté en recette au compte 70878 (remboursement de frais par d'autres redevables) du budget communal.

Mise à disposition des locaux de la ferme de la Commanderie auprès de la CAPS pour l'événement Randos durables

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de la ferme de la Commanderie avec la CAPS pour l'organisation de l'événement Randos'Durables,

Autorisation donnée au Maire pour déposer déclaration préalable pour abri de jardin école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un abri de jardin dans la cour de l'école maternelle des Alouettes, **DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Autorisation donnée au Maire pour déposer permis de construire pour aménagement salle de la Commanderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour l'aménagement et la modification de la salle de la Commanderie destinée à être un Etablissement Recevant du Public, **DIT** que les travaux afférents feront l'objet d'un permis de construire, **DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Autorisation donnée au Maire pour demander autorisation de travaux auprès de la commission départementale accessibilité sécurité pour aménagement salle de la Commanderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux auprès de la Commission Départementale Sécurité Accessibilité pour l'aménagement et la modification de la salle de la Commanderie destinée à être un Etablissement Recevant du Public, **DIT** que les travaux afférents feront l'objet d'un permis de construire, **DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Autorisation donnée au Maire pour signer acte de vente de la maison sise 8 Rue du Héron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente de la maison située 8 Rue du Héron, pour un montant s'élevant à 350 000 Euros aux acquéreurs Monsieur Sylvain GIBERT et Madame Claire GAY, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

<p style="text-align: center;">Le texte intégral des délibérations et le procès-verbal des débats sont consultables en mairie.</p>
